

Modalités et règles de présentation des mémoires et thèses à l'Université de El Oued

(Pour la spécialité de physique_ Master Physique appliquée rayonnement et énergie)

Page titre pour le mémoire :

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université de Hamma Lakhdar- El Oued

Faculté des Sciences Exactes
Département des Physique



N d'ordre:
N de série :

Mémoire Présenté par:
Nom de Candidat

En vue de l'obtention du diplôme de doctorat en sciences
Spécialité : **Physique**
Option : Physique Appliquée Rayonnement Energétique
Thème

Titre

Soutenu le :/./....

Devant le jury composé de :

<i>Prénom Nom</i>	<i>Grade</i>	<i>Affiliation</i>	<i>Position</i>
			<i>Rapporteur</i>
			<i>Co- rapporteur</i>
			<i>Examineur</i>
			<i>Examineur</i>
			<i>Examineur</i>
			<i>Examineur</i>

Résumé (En 3 langues)

Le résumé doit permettre au lecteur de prendre rapidement connaissance de l'objectif de la recherche poursuivie, de l'essentiel de la méthodologie et des principaux résultats obtenus. Le résumé du mémoire ou de la thèse devrait comporter normalement un maximum de 250 mots. Il comporte plutôt des informations davantage explicites et distinctes concernant la problématique, les objectifs de la recherche, la méthodologie ou les méthodes de recherche, les résultats et leur analyse, et permet de situer les travaux de l'étudiant par rapport à ceux cités en bibliographie.

Avant-propos et/ou remerciements

L'avant-propos est facultatif et diffère de l'introduction. Sous cette rubrique, l'étudiant peut fournir des informations qu'il considère utiles de porter à l'attention du lecteur avant que ce dernier aborde la lecture du document. Il peut s'agir, par exemple, d'un contexte particulier qu'il convient de faire connaître pour mieux situer sa recherche.

S'il le juge à propos, l'étudiant peut également inclure des remerciements aux personnes et/ou organisations qui lui ont fourni un support quelconque lors de sa recherche.

Table des matières

SECTION 1 - LE MÉMOIRE TRADITIONNEL	iii
Page titre pour le mémoire	iv
Page titre pour la thèse	v
Résumé	vi
Avant-propos et/ou remerciements	vii
Table des matières	viii
Liste des figures et des tableaux	ix
Introduction	1
1. Chapitre (numéro du chapitre)	2
1.1 Langue d'usage	2
1.2 Longueur des documents	3
1.3 Format du papier	3
2. Règles de mise en page	4
2.1 Pagination, marges, interlignes, caractères, justification et citations	4
2.1.1 Pagination	4
2.1.2 Les marges	4
2.1.3 Interligne, caractères et justification	5
2.1.4 Citations	5
2.2 Disposition des parties, chapitres et sections	5
3. Ordre dans lequel apparaissent les composantes	7
3.1 Les pages préliminaires	7
3.2 L'introduction	7
3.3 Le développement	7
3.4 La conclusion	7
Conclusion	8
Appendice A	9
Notes	10
Liste des références	11
SECTION 2 - LE MÉMOIRE PAR ARTICLE(S)	16
LISTE DES RÉFÉRENCES UTILISÉES DANS LE CADRE DE CE DOCUMENT ...	20

Liste des figures et des tableaux

Si le document comporte des figures et des tableaux, il importe d'en dresser une liste distincte et indépendante de la table des matières. Chacune de ces listes comporte un titre et renvoie, pour chaque figure ou tableau, à la page correspondante de l'ouvrage.

Il est possible que le mémoire ou la thèse comporte plusieurs abréviations, sigles, acronymes ou symboles. S'il le juge utile, l'étudiant peut en dresser une liste. Ces listes seront placées à la suite de celles présentant les figures et les tableaux.

Liste des Symboles

Introduction

Cette partie ne devrait pas dépasser 10 % de l'ensemble du mémoire. Ici, l'étudiant expose le cadre général de la question abordée et le problème qu'il entend résoudre, c'est-à-dire le sujet de la recherche, les objectifs visés et la procédure de recherche envisagée. Sous cette rubrique, l'étudiant présente également la structure de la dissertation comme telle.

Chapitre 1

1. Le titre du chapitre

Les chapitres d'un mémoire ou d'une thèse contiennent habituellement les composantes du travail de recherche comme tel, c'est-à-dire la problématique, les objectifs de la recherche, la méthodologie, la présentation et l'analyse des résultats. Leur structure épouse la forme de présentation suggérée dans le présent chapitre. Ainsi, les pages suivantes montrent comment les titres, sous-titres et paragraphes peuvent être agencés. Elles contiennent également les règles principales de présentation des dissertations traditionnelles, c'est-à-dire les recommandations générales à l'étudiant, les règles de mise en page et l'ordre dans lequel apparaissent les composantes. Pour des informations additionnelles sur la rédaction et la présentation d'un mémoire, nous invitons l'étudiant à consulter les ouvrages spécialisés en la matière (voir p. 20). Il est à noter que les composantes du travail peuvent varier selon les disciplines.

1.1 Langue d'usage

Les mémoires et les thèses sont rédigés en français, sauf dans le cas où l'étudiant a reçu l'autorisation de rédiger dans une autre langue. Cette disposition s'applique conformément à la réglementation sur les études de cycles supérieurs de l'UNIVERSITÉ EL OUED. **Nous rappelons que les étudiants, autorisés à présenter un mémoire ou une thèse dans une autre langue que le français, sont tenus de rédiger un résumé substantiel en français d'au moins vingt pages. De plus, une version en français de tous les tableaux, figures, illustrations et graphiques faisant partie du mémoire doit accompagner le résumé rédigé en français.** La qualité du français demeure une des exigences fondamentales de la présentation d'un mémoire ou de la thèse. À cet égard, l'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise le langage technique et scientifique propre à son domaine d'études, et qu'il respecte les règles qui déterminent l'usage de la langue. Il se doit également d'utiliser un style clair, juste et précis. Voici quelques recommandations concernant la rédaction scientifique :

- L'emploi du pronom « je » est déconseillé; il est plutôt recommandé d'utiliser la première personne du pluriel « nous ».

- L'emploi de « on » dans le sens de nous est également déconseillé.
- L'emploi de « il » est requis par souci d'objectivité, de neutralité et, en plus, il permet au texte de conserver un caractère impersonnel.
- L'usage de la forme passive est aussi déconseillé.

Il est fortement conseillé à l'étudiant de recourir à des dictionnaires spécialisés dans son champ d'études ainsi qu'à certains outils d'utilisation de la langue, tels la grammaire Le bon usage, le dictionnaire de verbes Le nouveau Bescherelle 1. L'art de conjuguer, le dictionnaire de la langue française Le petit Robert 1. etc.

1.2 Longueur des documents

Dans le cas d'un mémoire de maîtrise, le document devrait comporter, au maximum, une centaine de pages. Pour une thèse de doctorat, l'introduction, le corps de la thèse et la conclusion ne devraient pas, normalement, excéder 250 pages; ceci permettra notamment d'alléger le travail d'évaluation effectué par les examinateurs.

1.3 Format du papier

L'étudiant doit utiliser un papier blanc, non transparent et de format 215 mm par 279 mm (8.5" par 11"). Toutes les pages du texte ne pouvant répondre à cette exigence, par exemple des cartes, devront être mises dans des pochettes qui feront partie des appendices à la fin du document.

Chapitre 2

2. Règles de mise en page

2.1 Pagination, marges, interlignes, caractères, justification et citations

Les rubriques suivantes ont pour principal objet d'informer l'étudiant des différentes formes de présentation possibles et reconnues par l'UNIVERSITÉ EL OUED. De plus, des exemples pratiques accompagnent chacune des rubriques en question.

2.1.1 Pagination

Toutes les pages du mémoire traditionnel sont comptées dans la pagination. À l'exception de la page titre de la dissertation, de la première page de la table des matières, de la première page de l'introduction, de la page titre des chapitres ainsi que des pages titres des appendices, toutes les pages doivent être paginées. Les pages préliminaires (voir 3.1, p. 7) doivent être paginées en chiffres romains. Les pages du texte principal sont, quant à elles, paginées en chiffres arabes, à partir de la deuxième page de l'introduction. Cette pagination permet de distinguer le texte préliminaire du texte principal. Elle offre en outre la possibilité d'effectuer des changements dans les pages préliminaires sans que la pagination du reste du document en soit affectée.

2.1.2 Les marges

Afin de répondre aux exigences de la reproduction *recto verso* ainsi qu'à celles de la reliure, il est essentiel que l'étudiant respecte les marges suivantes : les marges supérieures et inférieure doivent être de 25 mm (environ 1"), alors que les marges de gauche et de droite sont respectivement de 38 mm (environ 1,5") et 25 mm pour la page *recto*, et de 25 mm et 38 mm pour la page *verso*.

2.1.3 Interligne, caractères et justification

L'étudiant doit utiliser un espacement d'un interligne et demi entre les lignes du texte. L'espacement qui prévaut dans les notes de bas de page, les titres et les notices bibliographiques sera, par contre, d'un simple interligne.

En ce qui concerne les caractères d'impression, il est conseillé d'utiliser le caractère droit dont la dimension se situe entre 10 et 12 points. Selon les moyens disponibles à l'étudiant et le logiciel de traitement de texte utilisé, nous recommandons le choix d'une police d'impression de type TIMES NEW ROMAN, ou une autre d'un style comparable. La justification du texte (alignement des marges), doit être faite à gauche et à droite comme c'est le cas dans le présent document.

2.1.4 Citations

Un emprunt de texte à un auteur doit être fidèle à l'original, qu'il comprenne des fautes ou non. Si l'étudiant croit retrouver une faute ou des termes qui lui apparaissent étranges dans le texte cité, il s'assurera d'inscrire (sic) à la fin du mot ou de la phrase laissant ainsi percevoir un doute quelconque. Si les citations sont courtes, elles sont insérées dans le texte, placées entre guillemets, en plus d'être accompagnées de l'appel de notes ou de la référence entre parenthèses, selon la méthode de présentation des références utilisée. Si le texte cité dépasse trois lignes, il est mis en double retrait et il est espacé d'un interligne et demi du texte de l'étudiant, et l'espacement du texte cité est réduit à un interligne. Par exemple,

ce paragraphe démontre de quelle façon procéder dans le cas où le texte cité dépasse trois lignes. Tout d'abord, le texte subit un espacement d'un interligne et demi par rapport à la dissertation de l'étudiant; ensuite, on passe de l'interligne et demi à un interligne simple à l'intérieur du texte cité; troisièmement, le texte est mis en double retrait; et finalement, l'étudiant prend soin d'indiquer la référence selon la méthode choisie (nom de l'auteur, date de publication, page).

2.2 Disposition des parties, chapitres et sections

Les mémoires ou les thèses se composent de chapitres qui, parfois, peuvent être regroupés par thèmes à l'intérieur de deux ou trois parties plus générales. Les chapitres sont numérotés de 1 à n. À noter que le numéro de page n'apparaît pas sur la première

page d'un chapitre. Habituellement, un chapitre contient plusieurs subdivisions. Ces dernières doivent être numérotées et titrées.

3. Ordre dans lequel apparaissent les composantes

L'étudiant doit présenter les composantes de son mémoire ou de sa thèse selon l'ordre suivant :

3.1 Les pages préliminaires

Les pages préliminaires comprennent : *une feuille de garde blanche, une page de titre, le résumé, l'avant-propos et/ou les remerciements, la table des matières, ainsi que la liste des figures et des tableaux.*

3.2 L'introduction

3.3 Le développement

Cette partie devrait normalement comporter plusieurs chapitres, ceux-ci devant être conformes aux règles de présentation prescrites dans les parties 1, 2 et 3 du présent chapitre.

3.4 La conclusion

Les pages annexes comprennent : *les appendices, les notes et la liste des références.*

Conclusion

La rubrique **Conclusion** sert à dégager l'essentiel des connaissances ou des constats que les travaux du mémoire ou de la thèse ont permis de mettre en lumière. Dans ce cadre, l'étudiant doit rappeler brièvement l'état du problème tel que conçu au début de la recherche, ainsi que les objectifs fixés. Ensuite, il doit regrouper et synthétiser les principaux résultats de sa recherche, et traiter de leur incidence en regard de l'avancement des connaissances.

Appendice A : Titre de l'appendice

Les appendices sont des éléments facultatifs au mémoire ou à la thèse, leur présence peut cependant fournir des informations très pertinentes. Les documents présentés peuvent être des cartes, un questionnaire utilisé pour une enquête, certains documents juridiques, des listes de définitions, divers comptes rendus, *etc.* Les appendices font suite à la conclusion dans l'ordre de présentation et sont identifiés par une lettre (A, B, C, *etc.*). On y réfère directement dans le texte, en indiquant entre parenthèses la lettre de l'appendice. Par exemple, (voir Appendice A). Le format des pages des appendices reste conforme au format des pages établi pour le texte, c'est-à-dire 215 mm x 279 mm. Dans le cas où le format des pages des appendices est plus grand, il faut soit les plier selon le format réglementaire ou les insérer dans une pochette. S'il s'avère que le format des pages des appendices est plus petit que 215 mm x 279 mm, il est suggéré d'en faire une photocopie qui répond à ce format.

Notes

Les notes sont de courtes observations supplémentaires à l'information fournie dans le texte et leur usage demeure facultatif. Elles peuvent tout aussi bien être regroupées dans la présente rubrique, à l'intérieur des pages annexes, ou placées individuellement dans le bas de la page où elles sont utilisées. Les notes sont appelées par un chiffre qui est mis en exposant¹ à la fin du mot ou de la phrase désignée. La numérotation des notes s'effectue toujours de 1 à n.

Si l'étudiant emploie les notes infrapaginales, il doit séparer celles-ci du texte principal par une ligne horizontale (d'au moins 50 mm) débutant à la marge de gauche.

La rubrique **Notes**, située à l'intérieur des pages annexes, remplace essentiellement les notes infrapaginales lorsque l'étudiant juge qu'elles sont trop longues et trop nombreuses pour être insérées dans le texte.

Finalement, l'étudiant évitera, dans la mesure du possible, un emploi abusif des notes.

¹ Il importe de conserver un interligne simple entre les lignes de la note et un interligne et demi entre les notes. De plus, l'utilisation d'une taille de caractère inférieure (8 ou 10 points) à celle utilisée pour le texte principal est recommandée à l'intérieur de la note. La numérotation des notes doit figurer sur la même page où l'appel de notes a eu lieu. Enfin, l'espace réservé à l'utilisation des notes ne devrait pas dépasser le tiers d'une page.

Liste des références

Il existe plusieurs méthodes de présentation **i)** des références des sources citées et **ii)** de la bibliographie correspondante dans les mémoires. Parmi celles-ci, l'UNIVERSITÉ EL OUED en retient deux : la méthode de présentation des références « **auteur-date** » et la méthode « **numérale** ». Le choix relève essentiellement de l'étudiant.

Dans la méthode « **auteur-date** », la *Liste des références* présente les notices bibliographiques complètes des auteurs et des œuvres cités dans le mémoire. Dans cette liste, les notices bibliographiques sont présentées en ordre alphabétique de nom d'auteurs et en ordre chronologique de parution pour les ouvrages d'un même auteur. Les références apparaissant dans le texte du mémoire ou de la thèse se présentent de façon abrégée et entre parenthèses, et comprennent le nom de l'auteur, l'année de publication et, s'il y a lieu, la ou les pages correspondantes. Leur présentation s'effectue de plusieurs façons, selon que l'on réfère à un ou plusieurs auteurs, ou à la date de publication :

- si l'on fait référence à un auteur, il faut écrire : (Tremblay, 1994 : 55);
- si l'on fait référence à un ouvrage produit par deux auteurs, il faut écrire : (Tremblay et Dionne, 1994 : 54);
- dans le cas où il y a trois auteurs : (Tremblay, Dionne et Paquet, 1994 : 12).
- s'il y a plus de trois auteurs, il faut retenir le nom de l'auteur-directeur de l'ouvrage et ajouter l'expression latine abrégée « *et al.* » (de « *et alii* » qui signifie « et les autres ») : (Tremblay *et al.*, 1994: 34);
- dans le cas d'un organisme comme auteur, il faut écrire : (Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), 1994 : 41). lors de la première apparition de la référence. Pour les fois suivantes, il faut écrire (UQTR, 1994 : 41).
- de façon générale, on doit inscrire la ou les pages exactes du texte ou de l'ouvrage cité : (UQTR, 1994 : 34); (UQTR, 1994, vol. 2 : 55-63).

La méthode « **numérale** » constitue, quant à elle, une alternative qui répond aux exigences de certains secteurs des sciences expérimentales ainsi qu'aux comités de rédaction de certains périodiques. Cette méthode emploie une liste des références numérotée qui présente les citations appelées dans le texte par un numéro mis entre crochets carrés [13]. La liste des références peut être disposée, soit par ordre alphabétique de nom d'auteur, ou selon l'ordre d'apparition des sources dans le texte. Toutefois, le principal désavantage de ce modèle de présentation des références est que l'on ne peut ajouter ou soustraire une source sans devoir modifier l'ensemble de la numérotation dans le texte et dans la *Liste des références* (à moins d'utiliser un logiciel comme par exemple Endnote).

Pour l'une et l'autre des méthodes de présentation des références décrites ci-dessus, voici comment les notices bibliographiques de la liste des références devraient apparaître :

La référence à un livre ou à une monographie devrait comprendre les renseignements suivants : nom et prénom de l'auteur ou des auteurs; contribution de l'auteur (ex. éditeur), s'il y a lieu; année de publication; titre souligné; nom de l'éditeur ou traducteur, s'il y a lieu; nom de la collection, s'il y a lieu; lieu de publication; la maison d'édition; et le nombre de pages (facultatif):

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES ÉTUDES AVANCÉES. 1992. Les études avancées : un guide pratique. Ottawa : Association canadienne pour les études avancées.

BERTRAND, R. 1986. L'analyse statistique des données. Québec : Presses de l'Université du Québec.

CAMPBELL, D. T. et J. C. Stanley. 1966. Experimental and Quasi-experimental Designs for Research. Chicago : Rand McNally.

CONTANDRIOPOIJLOS, A.-P., F. Champagne, L. Potvin, J.-L. Denis et P. Boyle. 1990. Savoir préparer une recherche : la définir, la structurer, la financer. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 197 p.

TWENEY, R. D., M. E. Doherty et C. R. Myatt. 1981. On Scientific Thinking. New York : Columbia University Press.

WOODBURN, H. M. 1974. Using the Chemical Literature. New York : Marcel Dekker, 312 p.

La référence à un article de périodique devrait comprendre les éléments suivants : nom et prénom de l'auteur ou des auteurs; année de publication; « titre de l'article entre guillemets »; nom du périodique souligné; volume et numéro; mois ou saison de publication; et les pages qui correspondent à l'article :

GILDING, D. K., R. W. Paynter et J. E. Castle. 1980. « Quantitative Evaluation of Water Structuring and Protein Absorption on the Surface of Hydrophobic Polymers by ESCA ». Biomaterials, vol. 1, pp. 163-168.

MORRIS, J. L. 1988. « New Technologies, Flexible Work Practices, and Regional Sociospatial Differentiation: some Observations from the United Kingdom ». Environment and Planning D : Society and Space. vol. 6, pp. 301-319.

RITAINE, E. 1989. « La modernité localisée? Leçons italiennes sur le développement régional ». Les rubriques bibliographiques, vol. 39, no. 2, pp. 154-177.

Voici quelques autres cas de publications utiles à l'étudiant et présentés tels qu'ils devraient apparaître dans la liste des références :

(Éditeur comme auteur)

AMERICAN CHEMICAL SOCIETY (éd.). 1978. Handbook for Authors of Papers in American Chemical Society Publications. Washington, D.C. : American Chemical Society, 122 p.

(Organisme public comme auteur)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1984. Guide de présentation des manuscrits. Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications. Montréal.

(Nouvelle édition)

DOPPAGNE, A. 1989. La bonne ponctuation. 2e édition. Paris : Duculot.

(Article de quotidien)

LAFRANCE, G. 1994. « Campagne contre l'hydroélectricité : petite histoire d'un voyage à Boston ». La Presse (Montréal), 20 avril, p. B-3.

(Logiciel)

WordPerfect : WordPerfect InForms Designer. Version 1.0A Orem (Utah) : WordPerfect Corporation. 1993.

(Articles d'encyclopédies et de dictionnaires)

LEITELopez, J. « Atome ». Dans Encyclopaedia Universalis. éd. 1980.

(Compte rendu de lecture dans un périodique)

SPENCER, K. 1993. Compte rendu de HyperProgramming Building Interactive Programs with HyperCard, de G. Coulouris et H. Thimbleby (Workingham : Addison Wesley, 1992). British Journal of Educational Technology. Vol. 24. no. 3 (septembre), pp. 234-235.

(Actes de colloques)

CARREAU, F. 1992. « Relance du débat sur les objectifs de formation dans les programmes de maîtrise : vers l'abandon de la typologie traditionnelle ». Dans 2e et 3e cycles Actes du colloques sur les études avancées (Mont Sainte-Anne, 3 et 4 octobre 1991). Montréal, Université du Québec à Montréal, pp. 19-32.

(Chapitre d'un auteur dans l'ouvrage d'un autre auteur)

KUHN, T. 1991 [1959]. « Scientific Revolutions ». Dans R. Boyd, P. Gasper, et J. D. Trout, (éd.). The Philosophy of Science. Cambridge, Mass. : MIT Press, 1991, pp. 139-157.

(Thèse ou mémoire)

DORÉ, C. 1994. « La promotion de la science et de la technologie : les gouvernements locaux et les mécanismes d'intervention à l'intérieur de la zone métropolitaine de Québec ». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 148 p.

(Chapitre particulier à l'intérieur de l'œuvre d'un auteur)

LÉTOURNEAU, J. 1989. « Les composantes d'une stratégie de recherche ». Chap. Dans Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel, pp. 173-180. Toronto : Oxford University Press.

(Ouvrage traduit)

MORGAN, G. 1989. Images de l'organisation. Traduit de l'anglais par Solange Chevrier-Vouvé et Michel Audet. Québec : Les presses de l'Université Laval, 556 p.

(Compte rendu de conférence)

BERMER, R. 1993. Compte-rendu de « l'évolution de la tâche des communicateurs gouvernementaux 1946-1990 ». Dans Recueil des résumés de communications 61e congrès de l'Acfas (Rimouski 17 au 21 mai 1993), p. 1. Montréal : Acfas.

SECTION 2 : LE MÉMOIRE PAR ARTICLE(S)

N. B. : À noter que pour les règles matérielles de présentation se rapportant à la première partie du mémoire ou de la thèse par article(s), l'étudiant devra se référer à la Section 1 du présent document.

Modalités et règles de présentation des mémoires par article(s) à l'UNIVERSITÉ EL OUED

La section suivante précise les règles et modalités à respecter concernant la présentation des mémoires et thèses par article(s). L'UNIVERSITÉ EL OUED permet que les travaux de recherche composant le mémoire ou la thèse puissent prendre la forme d'un ou de plusieurs articles scientifiques rédigés en vue d'une publication. Les exigences pour soumettre un mémoire ou d'une thèse par article(s) sont les suivantes:

- le(s) texte(s) doit (doivent) être inédit(s) au moment de l'admission de l'étudiant;
- si le travail est constitué de plusieurs textes, il doit être unifié et contenir une introduction et une conclusion qui montrent l'unité de ces textes;
- l'évaluation du travail demeure du ressort exclusif de l'Université, la publication n'interdisant pas que l'Université demande qu'il soit corrigé;
- le texte doit être d'ampleur équivalente à un travail de recherche traditionnel en regard du travail requis de l'étudiant;
- le(s) texte(s) rédigé(s) pour publication doit (doivent) être soumis au processus normal d'évaluation.

La publication du texte ou son acceptation pour fin de publication ne constitue pas une condition d'obtention du diplôme.

En accord avec ces exigences générales, le comité d'études avancées précise que:

- la décision de recourir à la soumission d'un article scientifique relève de l'étudiant concerné et cette décision doit être approuvée par le directeur de recherche;
- l'étudiant doit assumer pleinement le rôle de premier auteur du (des) texte(s) soumis au comité d'évaluation comme exigence partielle de l'obtention du diplôme (cette recommandation n'empêchant pas que le directeur puisse être associé, en tant qu'auteur, à la publication éventuelle de l'article;

L'étudiant qui opte pour la présentation d'un mémoire ou d'une thèse par article(s) est avisé qu'il doit s'assurer de l'obtention des droits de reproduction du ou des articles déjà publiés, et ce, avant le dépôt final.

Autorisation

La rédaction de mémoire ou d'une thèse par article(s) représente une alternative à la présentation traditionnelle et, à l'instar de cette dernière, doit être soumise à l'approbation du comité de programmes, en concertation avec l'étudiant et le directeur de recherche. Lors de sa demande d'autorisation pour rédiger son mémoire par article(s), l'étudiant doit fournir un plan provisoire et le plus détaillé possible du document envisagé.

Présentation

Le mémoire et la thèse par article(s) comportent deux parties distinctes formant un document unique. La première consiste en une présentation d'une vingtaine de pages, pour le mémoire, et d'une cinquantaine de pages, pour la thèse, du travail de recherche de l'étudiant, alors que la deuxième regroupe le ou les articles eux-mêmes.

La première partie de la dissertation doit donc présenter, selon la structure du mémoire ou de la thèse traditionnel, la synthèse de la contribution réelle de l'étudiant à l'avancement des connaissances de son domaine. Dans cette première partie, l'étudiant doit donc dégager ce qui est sa propre contribution par rapport à l'ensemble des travaux décrits dans le ou les articles scientifiques soumis en deuxième partie. Cela est particulièrement important lorsque ces articles comportent plusieurs auteurs, car les évaluateurs du mémoire ou de la thèse pourront alors juger de la contribution effective de l'étudiant à l'ensemble des travaux soumis. L'étudiant doit, aussi, montrer comment se situent ses réalisations ou ses contributions par rapport aux travaux cités dans la bibliographie. Il est donc suggéré à l'étudiant de ne pas reprendre en première partie ce qui apparaît déjà comme matériel scientifique, explication de méthodes de recherche, résultats, tableaux, graphiques, développement mathématique, *etc.*, dans le ou les articles de la partie 2. Il suffira alors de référer à ces articles, ou aux parties de ces articles traitant plus en détail des points abordés en première partie. Un effort particulier doit être déployé pour que la présentation soit claire et ordonnée, et que le texte démontre un esprit de synthèse, une grande clarté et une grande précision dans l'expression.

La deuxième partie ne contient que les articles. Étant une constituante principale du mémoire ou de la thèse par article(s), et ce, au même titre que la partie «synthèse», elle ne comporte aucune annexe. Ces dernières devront être séparées par une feuille de garde

blanche et identifiées par une page titre.

Les articles

Compte tenu des pratiques entourant la publication dans le ou les domaines concernés, le nombre d'articles faisant partie de la dissertation peut varier. Il demeure souhaitable que les articles présentés soient publiés. Toutefois, il peut s'agir d'articles à être soumis, soumis ou acceptés pour publication. L'étudiant doit se référer à son comité de programmes pour connaître **i)** la notion d'articles qui prévaut et **ii)** les critères d'ensemble servant à déterminer les documents qui constitueront la partie 2 la disseration, notamment en regard de la contribution de l'étudiant, tel que mentionné plus haut.

Langue

Comme dans le cas du mémoire ou de la thèse traditionnel, la première partie du mémoire ou de la thèse par article(s) devra respecter les exigences de l'UNIVERSITÉ EL OUED en matière de langue. Par ailleurs, si les articles sont produits dans une autre langue que le français, l'étudiant verra à fournir un court résumé en français (environ 300 mots), s'il ne fait pas déjà partie de l'article (à moins que l'étudiant n'ait reçu l'autorisation préalable d'écrire son mémoire ou sa thèse dans une langue autre que le français). Chaque résumé doit précéder l'article correspondant.

Rôle du jury d'évaluation

Le jury d'évaluation conserve ses prérogatives habituelles. Il doit juger de la contribution du candidat à l'apport de connaissances nouvelles. Tout comme dans le cas du mémoire ou de la thèse traditionnel, le jury doit veiller à ce que l'ensemble de la dissertation rencontre les critères de qualité, d'originalité et de cohérence, et ceci, indépendamment du jugement déjà porté par les comités de lecture des articles intégrés au mémoire ou à la thèse.

LISTE DES RÉFÉRENCES UTILISÉES DANS LE CADRE DE CE DOCUMENT

Dictionnaires et grammaires d'utilisation de la langue française

COLPRON, G. 1982. Dictionnaire des anglicismes. Saint-Laurent : Beauchemin, 224 p.

DE VILLERS, M.-E. 1988. Multidictionnaire des difficultés de la langue française. Montréal : Québec/Amérique, 1180 p.

GRÉVISSE, M. 1986. Le bon Usage : Grammaire française. 12e éd. réf. par André Goosse. Gembloux : Duculot, 1768 p.

Guides de rédaction et de présentation scientifique

BARBEAU, M. novembre 2003. Modalités et règles de présentation des mémoires et thèses à l'UNIVERSITÉ EL OUED. Université du Québec, Institut National de la Recherche Scientifique. 5^e édition, 24 p. (et références citées).